



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES**

N° Spécial

28 décembre 2023

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP du 28 décembre 2023

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP n°2023-101	27.12.2023	Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des centres des Finances publiques de Courbevoie et de Suresnes	3

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Arrêté DDFIP n°2023-101 du 27 décembre 2023 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des centres des Finances publiques de Courbevoie et de Suresnes

La responsable du pôle gestion publique de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié, relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral PCI n°2020-84 du 24 août 2020 portant délégation de signature à Madame Maïté GABET, Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine, en matière de régime d'ouverture au public et de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu la décision DDFIP n°2022-025 du 9 mai 2022 portant délégation générale de signature à la responsable du pôle gestion publique ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

Le centre des Finances publiques de Courbevoie, situé 7 rue Auguste Beau à Courbevoie, sera exceptionnellement fermé au public du 3 au 5 janvier 2024 inclus.

Article 2 :

Le centre des Finances publiques de Suresnes, situé 12 rue Merlin de Thionville à Suresnes, sera exceptionnellement fermé au public du 2 au 12 janvier 2024 inclus.

Article 3 :

Le présent arrêté est publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Nanterre, le 27/12/2023

Par délégation
Signé
Sophie MANTEL
Administratrice de l'État

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Secrétariat général
Secrétariat général aux affaires départementales

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>